

RAPPORT N° 06/6-05
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
RELEVÉ PROVISOIRE DES RESULTATS D'EXPLOITATION

La Régie Marchés et Droits de Place, chargée de la gestion des marchés fixes et forains de la Commune ainsi que l'occupation privative du Domaine Public Communal à des fins commerciales est un service public dotée de l'autonomie financière qui dispose d'un budget propre distinct de celui de la Ville.

A ce titre, les textes applicables aux régies dotées de la seule autonomie financière prévoient qu'indépendamment des comptes, un relevé provisoire des résultats de l'exploitation de l'année en cours doit être présenté par le Maire au Conseil Municipal.

L'exécution du Budget 2006 arrêté au 11 octobre 2006 se traduit par

un excédent de fonctionnement de	234 027,52 €,
et un déficit d'investissement de	28 761,46 €.

Je vous demande d'approuver le relevé provisoire des résultats d'exploitation de la Régie Marchés et Droits de Place tel qu'il figure en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 06/6-05
du Conseil Municipal
en séance du lundi 4 décembre 2006**

OBJET

**REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
RELEVÉ PROVISOIRE DES RESULTATS D'EXPLOITATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 06/6-05 du Député-Maire ;


Vu le rapport de Monsieur Pascal HO-CHUI, 12ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Développement Economique, Tourisme et Coopération, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le relevé provisoire des résultats d'exploitation de la Régie Marchés et Droits de Place tel qu'il figure en annexe.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 11 DEC. 2006

LE DEPUTE-MAIRE

Noël-Paul VICTORIA

